

MODIFICATION DU PLU DE CASTELNAU MONTRATIER

Suite à la demande de la commune, la communauté de communes du Quercy Blanc, étant compétente en matière d'urbanisme, a décidé de lancer la modification du PLU de Castelnaud Montratier.

La délibération prise lors du conseil communautaire du 24 mai 2018 présente le projet de modification en détail.

Les objectifs de cette modification sont les suivants :

- Faire évoluer l'Orientation d'aménagement et de programmation (OAP) située en zone AU1 (zone A Urbaniser ouverte à l'urbanisation) de Causse d'Antignac pour permettre la construction d'un EHPAD.
- Autoriser et cibler les changements de destinations des bâtiments en zone A (Agricole) et N (Naturel).
- Permettre l'autorisation des extensions et annexes des bâtiments existants en zone A (Agricole) et N (Naturel).

L'ensemble des changements entraînera la modification du règlement graphique et écrit du Plan Local d'Urbanisme.

Durant la procédure de modification du PLU, un registre de concertation est mis à disposition de la population pour recenser les observations et remarques sur le projet.

Le Président de la Communauté de
Communes du Quercy Blanc
Jean-Claude BESSOU

Le Maire de la Commune
De Castelnaud Montratier-Sainte Alauzie
Patrick GARDES